

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS HCTE

P. 2



Près de 488 candidats enregistrés, les campagnes démarrent demain et prennent fin le 30 Août prochain

Locales partielles: UNIR "In" l'opposition "Out" P. 4



Une école Allemande a fait un don de kits de matériels de bureau et de menuiserie au centre de formation Don Bosco de Lomé



Legouvernement va en guerre contre les médicaments d'origine douteuse

P. 7

Élection des délégués HCTE: les campagnes démarrent demain et prennent fin le 30 Août prochain

Prorogé au 20 août 2019, le délai pour les inscriptions du HCTE est expiré.

C'est à travers un communiqué portant en-tête du haut conseil des togolais de l'extérieur que le message a été rendu public. Le Président de la commission Électorale Indépendante a communiqué la liste des quatre cent quatre vingt huit (488) candidats inscrits pour être élus aux postes de Délégués Pays du HCTE. La 1ere page des 16 de cette liste laisse clairement voir alphabétiquement les trois (03) premiers pays concernés. Afrique du Sud 04 candidats, Algérie 03 candidats Burkina

Faso 11 sur cette première page du communiqué.

Plus qu'un intérêt manifesté, c'est un pari tenu !

Le Ministre des Affaires Étrangères, de l'intégration Africaine et des Togolais de l'extérieur Robert Dussey sur son compte Twitter s'est d'abord exclamé : << Woah... À la clôture des inscriptions sur la liste des futurs délégués du HCTE Togo , nous comptabilisons 488 inscrits pour 77 sièges. >>

Une exclamation qui a tout son sens quand on jette un regard sur le nombre de délégués prévu pour cette élection... C'est donc un premier pari tenu qui démontre l'intérêt et

l'engouement des Togolais de l'extérieur à s'approprier ce Haut Conseil.

Des Félicitations: << Bravo à tous les participants. Vive la diaspora >> a lancé dans ce message Twitter le ministre Dussey Robert.

Un engagement sans faille, une disponibilité encore témoignée:

Le troisième axe du message du ministre des affaires Étrangères, de l'intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur dit ceci:

<< Nous sommes à votre service. >>

Une manière d'insis



ter sur le caractère inclusif de ce processus qui vient ainsi de franchir une étape pas des moindres.

Le président de la commission électorale indépendante du HCTE Victor WOMITSO a invité: << tous les candidats ayant soumis des dossiers complets à

prendre toutes les dispositions en vue d'entamer la campagne électorale prévue du 23 au 30 août 2019 pour fédérer autour de leurs candidatures les compatriotes de leurs pays où circonscriptions de résidence. >>

Gamavo

Togo / CEET : Programme d'interruption d'électricité

Pour plus d'efficacité et de satisfaction dans la fourniture de l'énergie électrique, la Compagnie Énergie Electrique du Togo (CEET) a entrepris des travaux de maintenance programmés sur les ouvrages électroniques, conformément aux engagements du contrat de performances révisé . Ainsi à partir du mercredi 21 Août 2019 jusqu'au dimanche 25 Août 2019, la fourniture du courant électrique sera interrompue, tour à tour, dans certains quartiers et zones de la ville de Lomé. d'interruption

Seront touchées par cette coupure de courant le mercredi 21 août, les populations situées dans les zones du Garage Central et ses environs.

PROGRAMMATION DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ DANS LES QUARTIERS DE LOMÉ POUR DES TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR LA CEET

MERCREDI 21 AOÛT 2019

ZONES DU GARAGE CENTRAL ET SES ENVIRONS

JEUDI 22 AOÛT 2019

FOREVER TOKOIN TAMÉ, TOKOIN KODOMÉ

VENDREDI 23 AOÛT 2019

TOKOIN KODOMÉ, "FIL O PARC (AGOË)" ET LEURS ENVIRONS.

SAMEDI 24 AOÛT 2019

ZONES DE MING MING DE FORMATION, IBEM, SMAT, CARTONNERIE

DIMANCHE 25 AOÛT 2019

ZONES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CEET, MARCHÉ AGBADAHONOU, LES



ZONES ORYX, SOTORAF, AFRIC INDUSTRY 1&2, ARTE, RAMATOU COCO BEACH, AFRIMÉTAL, OTAMA, PLASTICA ET LEURS ENVIRONS.

RECOMMANDATION :

Débrancher les appareils électroniques lorsque la coupure intervient et ne les remettre en service que seulement après le rétablissement de l'électricité.

source: radiooréole.com

PROPOS PRELIMINAIRES DU PRESIDENT DE LA CENI A L'OCCASION DE LA PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS PARTIELLES DU 15 AOUT 2019

Distingués invités, Mesdames et Messieurs en vos diverses qualités, « La première récompense du devoir accompli, c'est de l'avoir fait. » Je voudrais emprunter cette pensée à Albert 1er, roi des Belges pour dire que l'épopée des élections des conseillers municipaux de notre pays, entonnée le 30 juin 2019 et poursuivie le 15 août 2019, avec les élections partielles dans cinq communes, tire bientôt à sa fin, nous l'espérons bien, à travers la présente cérémonie de proclamation des résultats provisoires y afférents en attendant ceux définitifs qui seront proclamés par la Cour suprême. En cette circonstance, que vous soyez témoins ou parties prenantes privilégiées de ces élections, permettez-moi de vous souhaiter, au nom de mes collègues Commissaires et de l'ensemble de nos collaborateurs

ainsi qu'au mien propre, la chaleureuse bienvenue au siège de notre institution, j'allais dire de la CENI.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs en vos diverses qualités, En effet, il vous souvient que le corps électoral des communes de l'Oti-sud 1, de Bassar 4, de Wawa 1, de l'Avé 2 et de Zio 4, a été convoqué pour des élections partielles dont les raisons sont, depuis lors, connues de tous et qu'il n'est plus pertinent d'évoquer ici.

Ainsi, à l'instar du scrutin du 30 juin 2019, les principales phases du processus devant conduire au vote du 15 août 2019 pour le compte des élections partielles ont été scrupuleusement observées, en vue de permettre aux 24 listes en compétition dans l'ensemble des cinq communes concernées pour l'élection

de 63 conseillers municipaux, de battre campagne, conformément aux dispositions du code électoral.

La CENI a également pris des dispositions aussi bien pour le recyclage des membres des bureaux de vote que pour le déploiement du matériel électoral et la supervision des différentes tâches accomplies par ses démembrés.

De plus, soucieuse de l'intégrité du scrutin partiel et partant, de la légitimité des conseillers municipaux concernés par ledit scrutin, la CENI a, par communiqué en date du 08 août 2019, interdit le vote par dérogation et le vote des omis.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les candidats qui ont fait, dans l'ensemble, montre d'un sens de responsabilité appréciable, tout comme les électeurs qui se sont mobilisés pour la réussite des élections partielles. A tous nos collègues Commissaires, ici présents, nous voudrions réitérer nos sincères remerciements pour leur constante disponibilité et pour les sacrifices consentis au service de la consolidation de la démocra-



tie dans notre pays. Nos collaborateurs, à divers titres, ne sont pas du reste s'agissant de cette marque de reconnaissance à laquelle nous associons bien légitimement les membres des CELI et des bureaux de vote des différentes localités impliquées dans ces élections partielles.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs en vos diverses qualités, S'il est vrai que la CENI est investie, par la loi, de la mission régaliennne d'organisation et de supervision des opérations électorales et référendaires, elle doit la réussite de sa mission non seulement

à son efficacité, mais aussi et surtout à la synergie d'action que préfigurent les dispositions du code électoral. A ce titre, il serait impossible de clore mon propos sans saluer la collaboration fructueuse qui existe entre notre institution et les autres parties prenantes au processus électoral notamment le gouvernement, les institutions de la République, la FOSE 2019 et la Cour suprême, destinataire des présents résultats provisoires des élections partielles des conseillers municipaux que nous avons ici l'honneur de vous présenter.

La Rédaction



Education : Un groupe des instituteurs sans salaire depuis bientôt un an sera reçu par le Ministre de la fonction publique la semaine prochaine

Ils sont nombreux ces enseignants qui interviennent dans les écoles togolaises pour dispenser les cours aux enfants, qui n'ont depuis la prise de leur fonction en septembre 2018 touché aucun salaire. Estimés à 2094 et dépassés par

la situation, ils ont décidé de faire un sit-in silencieux dans les locaux du cabinet du ministère de la fonction publique ce mardi le 20 Août 2019 pour exprimer leur mécontentement.

Ces derniers ont été reçus par l'attaché du

cabinet du Ministre de la fonction publique, ce dernier porte à la connaissance de ces enseignants révoltés contre leur situation que le Ministre de la fonction publique Gilbert Bawara est en déplacement mais il est déjà au courant de la situation, et donc il a promis de rentrer en contact avec eux la semaine prochaine .

Il faut rappeler que ces instituteurs sans salaire bientôt un an sont formés par les Ecoles Normales des Instituteurs du TOGO et sont affectés depuis



septembre 2018 dans les écoles.

Ils revendiquent leur salaire impayé et la sortie des restes de nomination qui sont au nombre de 439 .Ils

brandissent la menace de boycotter la rentrée prochaine si rien n'est fait pour régler la situation.

C.S

ESMC a fait le plongeon et ferme ses portes pour six mois

Ils sont nombreuses ces personnes qui ne font plus confiance à l'Entreprise Sociale de Marché Commun (EMSC) qui depuis sa création s'est fixé l'objectif de bannir la pauvreté, la précarité et donner une nouvelle vie de bonheur aux togolais en réalisant tous les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Aujourd'hui, les faits donnent raison à ceux qui doutaient de la crédibilité de cette initiative de Sama Esso-

hamlom. Sans avoir respecté ses promesses,, l'ESMC a annoncé la suspension provisoire de ses activités pour une période de six (06) mois.

Dans un communiqué récemment signé par le Manager Général de l'ESMC, on annonce aux adhérents qui sont plus de 800.000 togolais la fermeture de ses portes pour une durée de trois mois

Lisez le communiqué « Dans le cadre du processus de conciliation entre l'Etat Togolais et le Groupement d'Intérêt Économique (GIE)

ReDeMaRe (Réseau de Développement de la Masse sans Ressources), notre précédente structure, et en vue de nous permettre d'assurer les travaux de conformités techniques et juridiques qu'impose à notre secteur d'activité la nouvelle législation relative aux Transactions électroniques, nous nous trouvons dans l'obligation, afin de bénéficier du suivi de l'Etat, de suspendre provisoirement nos activités pour une période de six (06) mois à compter de ce pré-



sent communiqué », écrit l'EMSC à ses adhérents .

Bien que cette décision de fermeture reste peu appréciée, la direction de l'EMSC dit compter sur la compréhension des fournisseurs et souscripteurs.

Cette suspension des activités de l'EMSC rappelle malheureusement aux togolais le mauvais souvenir du Réseau pour le Développement de la Masse sans Ressource (ReDeMaRe).

La Rédaction

Locales partielles: UNIR "In" l'opposition "Out"

Les résultats provisoires des élections locales partielles qui concernaient cinq localités de notre pays à savoir Zio4, Bassar4, Oti-sud1, Wawa1 et Avé2 ont été connus depuis ce mardi et donne

une large victoire au parti au pouvoir qui sort victorieux avec 42 sièges remportés contre 63 à pouvoir. Ce nouveau sacre du parti UNIR confirme sa large victoire du 30 juin dernier. Avec ce nouveau sacre, le

parti au pouvoir va contrôler seul une centaine de communes, et ce qui lui donnera l'occasion d'être en bonne posture l'année prochaine lors des présidentielles.

Toute la classe poli-

tique de l'opposition togolaise doit tirer une leçon de cette nouvelle défaite, « en politique chaque erreur est payée cache ». La grosse bourbe que l'opposition aurait commise est le boycott des législa-

tives de décembre dernier. Le parti au pouvoir prend désormais le contrôle de tout, les communes et le parlement, donc le grand boulevard leur est ouvert.

Jacques W.

CODE DE LA SANTE

**TITRE 11- MESURES
SANITAIRES SPECI-
FIQUES****CHAPITRE 1ER
PROTECTION SA-
NITAIRE DE LA FA-
MILLE ET DE
L'ENFANCE****Section 1 - Santé de la
reproduction**

Article 94. La santé de la reproduction est un état de bien-être général tant physique que mental et social de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

Elle comprend quatre (04) volets principaux: santé de l'enfant, santé de la femme, santé des jeunes et des adolescents et santé des hommes.

Article 95. La politique nationale de la santé de la reproduction est déterminée par décret en conseil des ministres.

**Section 2 - Santé ma-
ternelle et infantile**

Article 96. La santé maternelle et infantile est l'état de complet bien-être physique, mental et social de la femme, de la femme en grossesse, de la mère et de l'enfant.

Elle vise à réduire la morbidité et la mortalité maternelle néonatale et infantile, à promouvoir la santé de la reproduction ainsi que le développement physique et psychosocial de l'enfant dans le cadre de la famille.

Article 97. Toute femme enceinte a le droit de bénéficier d'un bon suivi de sa grossesse, d'un accouchement sécurisé et des soins postnatals aussi bien pour elle-même que pour son enfant.

Article 98. La politique nationale de santé maternelle et infantile est déterminée par décret en conseil des ministres.

**Section 3 - Planifica-
tion familiale**

Article 99. La planification familiale est l'ensemble des mesures techniques, psychosociales et éducatives, offertes aux couples et aux individus pour leur permettre d'avoir des enfants quand ils le veulent et le nombre qu'ils veulent, d'éviter les grossesses non désirées et d'espacer les naissances. Elle permet de lutter contre la morbidité et la mortalité maternelle et infantile.

Elle prend également en charge les problèmes d'infertilité et contribue à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, le VIH et le SIDA.

Article 100. Tout individu ou tout couple a droit à l'information relative à la planification familiale et à tous les moyens d'y accéder.

Article 101. Toute personne majeure, homme ou femme, a le droit de décider du nombre d'enfants qu'elle désire et du moment auquel elle voudra les avoir.

Article 102. Toute personne sexuellement active désireuse d'un service de contraception est libre d'en décider; elle en assume la responsabilité.

Article 103. Le corps médical est autorisé à prescrire la contraception à toute personne se trouvant dans les conditions pathologiques qui risquent d'engendrer une conséquence négative sur la santé de la mère et/ou de l'enfant.

Article 104. Toutes les techniques et méthodes de planification familiale, à l'exception de l'interruption volontaire de grossesse, sont autorisées dans les formations sanitaires publiques et privées qui remplissent les conditions requises.

Article 105. La politique nationale de planification familiale est déterminée par décret en conseil des ministres.

**Section 4 - Avorte-
ments et abortifs**

Article 106. L'avortement provoqué ou l'interruption volontaire de grossesse est interdit.

Constituent un délit d'avortement, les manœuvres pratiquées en vue de l'interruption volontaire ou provoquée d'une grossesse à l'aide des remèdes, substances, instruments ou objet quelconque.

Le délit d'avortement peut être commis soit par la femme sur elle-même, soit par un tiers sur la femme.

Article 107. Toute infraction aux dispositions de l'article 106 ci-dessus sera punie d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à deux (02) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les tribunaux ordonneront, dans tous les cas la confiscation des remèdes, substances et autres objets saisis. Ils pourront en outre prononcer à l'égard du condamné la suspension temporaire ou l'incapacité d'exercer la profession à l'occasion de laquelle le délit aura été commis.



Sera puni des mêmes peines :

1- quiconque aura provoqué un avortement alors même que cette tentative n'aura pas été suivie d'effet; 2- quiconque aura vendu, mis en vente ou fait vendre, distribué ou fait distribuer, de quelque manière que ce soit, des remèdes, substances, instruments ou objets quelconques ayant servi à l'avortement, sachant qu'ils étaient destinés à commettre le délit d'avortement, alors même que cet avortement n'aurait été ni consommé, ni tenté, et alors même que ces remèdes, substances, instruments ou objets quelconques proposés comme moyens d'avortement efficaces seraient, en réalité, inaptes à les réaliser.

Article 108. L'avortement thérapeutique est autorisé. On entend par avortement thérapeutique, l'avortement provoqué dans le but de sauver la vie d'une mère me-

d'une grossesse.

La nécessité d'un avortement thérapeutique est constatée par le médecin traitant et confirmée par deux autres médecins.

Ces trois (03) médecins dressent un procès-verbal circonstancié.

Après avis d'un comité de trois (03) médecins, une interruption de grossesse consécutive à un viol constaté ou d'un inceste prouvé peut être autorisée.

Article 109. Tout médecin qui aura dressé un certificat médical de complaisance pour avortement thérapeutique ou qui en serait complice sera puni d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à deux (02) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.

Une école Allemande a fait un don de kits de matériels de bureau et de menuiserie au centre de formation Don Bosco de Lomé

Décidément les liens de coopération germano-togolaise est au beau fixe, ce qui démontre l'attachement que cette ancienne colonie accorde au peuple togolais.

Ce lundi dernier, un centre de formation

Staatliche Realschul-Füssen, Johaan-Jakob-Herkomer Schul représenté par Mme Angerer Centa a procédé à la cérémonie de remise de don de kits de matériels de bureau et menuiserie au centre de formation

Don-Bosco de Lomé Le Kit est composé des

des tables, ordinateurs, des perceuses, des tronçonneuses, vélos, rabot, scies, et de plusieurs machines de menuiserie.

Ce don est estimé à un coût estimé à cinq millions de FCFA (5.000.000). L'idée derrière cette initiative, est d'aider les jeunes apprenants togolais démunis, qui n'ont pas la possibilité d'acheter les outils de travail. Ils peuvent se servir de ce don pour devenir de bons maîtres.

Selon Mme Angerer Centa, le Togo regorge beaucoup de potentialités en ressources humaines, c'est un pays qui a une jeunesse éveillée, et très active. Il suffit de les accompagner, mettre les moyens à leur disposition pour qu'elle concrétise leur rêve. Le Père Sylvain Marie Agbagba, qui a réceptionné ce don, au nom de toute la communauté Don-Bosco du Togo, a remercié les donateurs, et a promis de faire une bonne utilisation de ce kit." Actuellement notre



qui vient de faire ce don a déjà commencé à installer les panneaux solaires dans des endroits reculés du Togo. Déjà Kouvé, Zafi, et d'autres localités de l'intérieur du pays en ont bénéficié.

permettre d'avoir la lumière grâce à l'installation de plusieurs panneaux solaires dans le pays, il est également le PDG du Sedok SOLAR, une entreprise spécialisée dans la fabrication, vente, instal-



sis en Allemagne, dans la Région Bavière, tableaux, écrivoires, chaises, projecteurs,



Vivement que les autorités togolaises accompagnent ces associations ou personnes de bonnes fois.

lation et l'entretien des panneaux solaires.

La Rédaction

25^e édition de l'élection Miss Togo : Qui pour succéder à Mlle Ichabatou Gnongbo-Tchoro ?

La grande finale de la 25^e édition de l'élection de la reine de la beauté togolaise aura lieu ce samedi le 24 Août prochain au palais des congrès de Lomé

à partir de 21h. Elles seront 20 candidates aussi belles les unes que les autres qui vont certainement combler les attentes du public. Il faut noter l'élec-

tion Miss Togo est depuis 1995 le plus grand concours de beauté dans notre pays et très convoité par les jeunes filles.

Cyr



Culture : la 8ème édition de la foire ADJAFI ouvre ses portes au public aujourd'hui

Organisée pour la première fois en 2011, la foire ADJAFI encore appelée la foire des jeunes entrepreneurs togolais va ouvrir ses portes au public ce matin sur l'ère de jeu du lycée d'Agoè Nyivé centre.

Cette foire qui est devenue un rendez-vous annuel pour les grands commerçants, exposants et

hommes d'affaire de notre pays, d'Afrique et du monde est l'une des rencontres d'affaire très convoitées par bon nombre de personnes.

Plusieurs pays seront représentés à cette édition, le Bénin, la France, les USA, le Maroc, le Burkina, la Côte d'Ivoire, l'Algérie et d'autres.

Cette année le thème retenu par les orga-

nisateurs de la foire est « la sécurité sociale du jeune chef d'entreprise africain pour une croissance inclusive ».

La foire prendra fin le 8 septembre prochain et compte avoir plus de un millions de visiteurs et plus de deux cents exposants.

Cyrille



22 Août
au 08 sept
2019

Thème de la huitième édition
La sécurité sociale
du jeune chef d'entreprise
africain pour une croissance
inclusive

Tél. 91 69 18 62 // www.lafoireadjafi.com

SAFER Togo / ce que l'on gagne en ayant sa monnaie aux peages

La SAFER est l'une des sociétés togolaise qui oeuvre dans l'intérêt des populations. Entre autre, le dressage des pistes rurales, l'aménagement des routes et la construction des infrastructures routières sur toute l'étendue du territoire togolais sont les principaux objectifs et missions de cette société.

Depuis des années, elle se confronte à un grand problème de pièces de monnaies au niveau des péages.

Presque tous les péages implantés sur toute l'étendue du territoire national sont sous le coup de ce fléau.

En effet, les usagers ignorent que tenir ou préparer sa monnaie avant d'arriver au péage va dans leur intérêt, les usagers, il faut le dire, sont les plus grands bénéficiaires et en voici ce qu'ils gagnent s'ils tiennent leurs pièces de monnaie au péage:

Ne dit-on pas souvent que

<<The time is money>>?, le temps c'est de l'argent, ils gagneront en temps

s'ils ne donnent pas de tâches aux agents de péages d'aller chercher la monnaie, en gagnant ce temps, c'est de l'argent qu'ils sont entrain de gagner d'une autre façon. Préparez sa pièce de monnaie au péage permet aux agents du péage de vite nous servir et les autres aussi, c'est la courtoisie, c'est un comportement civique qui doit interpellé chaque togolais qui qu'il soit. Imaginons qu'au lieu de préparer 300f pour les agents du péage, nous leur tendons un billet de 10.000f, de façon indirecte nous causons du tord aux autres, en leur perdant du temps. Apprenons à respecter les autres en se dotant de pièces monnaies a chaque péage.

Les péages nous font du bien, en payant à chaque péage nous contribuons ainsi au développement de notre cher pays.

Cyrille S.

Le Gouvernement togolais va en guerre contre les médicaments d'origine douteuse



Les produits génériques ou médicaments d'origine douteuse abondent de trop sur nos marchés et dans certaines pharmacies de la place sous le regard impuissant de l'ordre national des pharmacies.

Depuis quelques années, l'Etat togolais a déclaré une guerre sans merci à ces personnes qui ne font que jouir de ce commerce illicite. Souvent ces médicaments sont importés de la Chine, de l'Inde et de certains pays asiatiques.

La douane togolaise seule a saisi en un an plus d'soixantaine de tonnes de ces médicaments qui ont une origine douteuse. Il faut noter que ces médicaments contre-faits entraînent la mort de plusieurs millions de personnes chaque année dans le monde.

CS



ENTRETIEN ROUTIER ET GESTION DES PÉAGES



SAFER ça sert et ça nous sert